

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
CANTON DE NAJAC**

COMMUNE DE SAINT ANDRE DE NAJAC

L'an deux mil vingt, le 10 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEGA Christophe, élu maire ce jour.

PRESENTS : DEGA Christophe, ANDRIEU Rémi, BOSC Nicolas, ELIE Alain, FALIPOU Pascal, HUGOUNET Christian, LAGARRIGUE Jacques, MÉDAL Colette, MERCADIER Dorian, PUECHBERTY Angélique, TRANIER Sabine

ABSENTS :

SECRETAIRE : MÉDAL Colette

DÉLIBÉRATIONS

**-AIDES EXCEPTIONNELLES ENTREPRISES SUITE AUX INTERRUPTIONS
D'ACTIVITÉ LIÉES AU COVID19**

Monsieur Le Maire expose les difficultés de trois entrepreneurs présents sur la commune, dont l'activité a été interrompue par le confinement lié au Covid19.

Il propose :

- pour le Relais Mont Le Viaur, dont le local appartient à la commune et dont l'activité d'hôtellerie-restauration a été suspendue : une remise gracieuse des loyers d'avril à juin 2020 ;
- pour le Pub Le Saint-André, dont l'activité a été interrompue jusqu'en juillet, une aide exceptionnelle de 1.000€ ;
- pour Sylvie Bosc, photographe : de faire appel à ses services pour le futur site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour les 3 aides énumérées ci-dessus.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

**- PARTICIPATION EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR DESSERTE
DE LA PARCELLE AC98**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du permis de construire PC 012 210 20 U1002, une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire.

Le Syndicat Intercommunal des Énergies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 13 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A, la contribution restant à la charge de la Commune est de 900 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- 1) De demander au Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

- 2) De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 900 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.
- 3) Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations de la commune de Saint André de Najac :

ASSOC DEVELOP RECH CANCER	30.00 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	120.00 €
COMITE FETES	350.00 €
COMITE FNACA ST ADN	110.00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	700.00 €
FIL ANDREEN	120.00 €
NOTRE DAME DE LAVAL	100.00€
PREVENTION ROUTIERE	30.00 €
STE AMIS SAPEURS POMPIERS	150.00 €
USBR LA FOUILLADE	700.00 €

Les sommes correspondantes seront prévues au Budget Principal 2020

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- COMMUNE-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Il est exposé à l'assemblée que le budget primitif 2020 est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 916 394.76 € en section de fonctionnement et 873 473.16 € en section d'investissement.

Après avoir présenté le détail par chapitres des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement et de celles de la section d'investissement, il est proposé à l'assemblée d'équilibrer les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement en mouvement budgétaire comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	916 394.76 €	916 394.76 €
INVESTISSEMENT	873 473.16 €	873 473.16 €
TOTAL	1 789 867.90 €	1 789 867.90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de la commune pour 2020 comme exposé ci-dessus.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- COMPLEXE MULTISERVICES-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Il est exposé à l'assemblée que le budget primitif 2020 est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 80 650.58 € en section de fonctionnement et 33 342.50 € en section d'investissement.

Après avoir présenté le détail par chapitres des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement et de celles de la section d'investissement, il est proposé à l'assemblée d'équilibrer les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement en mouvement budgétaire comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	80 650.58 €	80 650.58 €
INVESTISSEMENT	33 342.50 €	33 342.50 €
TOTAL	113 993.08 €	113 993.08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif du complexe multiservices pour 2020 comme exposé ci-dessus.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- ASSAINISSEMENT-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Il est exposé à l'assemblée que le budget primitif 2020 est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 28 765.88 € en section d'exploitation et 23 906.95 € en section d'investissement.

Après avoir présenté le détail par chapitres des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement et de celles de la section d'investissement, il est proposé à l'assemblée d'équilibrer les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement en mouvement budgétaire comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
EXPLOITATION	28 765.88 €	28 765.88 €
INVESTISSEMENT	23 906.95 €	23 906.95 €
TOTAL	52 672.83 €	52 672.83 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de l'assainissement pour 2020 comme exposé ci-dessus.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- FIXATION D'UNE LISTE DE NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 Juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, sur proposition de Monsieur Le Maire, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, énumérés ci-dessous :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| -ANDRIEU (épouse ALBERT) Sylvie | -ITIÉ Bernard |
| -AYMES (épouse DAUTRICHE) Maïté | -LAGARRIGUE Jacques |
| -BLANQUET Christian | -LEDUC Gwenola |
| -BROUGNON (épouse BOSC) Sylvie | -LOUPIAS Marcel |
| -CECCARELLI José | -MASSOT Jacques |
| -DALET André | -MERCADIER Christian |
| -DÉLÉRIS Romain | -PILOT (épouse DA COSTA) Christiane |
| -FABRE Joël | -POMMIER Jean-Louis |
| -FALIPOU Pascal | -PORTES Francis |

-FRANQUES Dominique

-SEGONDS (épouse GUIRAL) Nicole

-GUYOT Grégory

-TRANIER Thierry

-HUGOUNET Joël

-VERGNES Bastien

Adopté à l'unanimité des membres présents.

-DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA SCIC ENERCOA

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif ENERCOA, dont l'objet est la promotion, le développement et la production d'énergies renouvelables-participation adoptée en réunion du Conseil Municipal le 7 Novembre 2019 (DEL-2019-52).

Il convient de désigner un représentant pour la commune au sein de cette société.

Monsieur Rémi ANDRIEU se porte candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner comme représentant auprès de la SCIC ENERCOA :

-M.ANDRIEU Rémi

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DIVERS

-Fiche de poste concernant le recrutement d'un agent technique :

-Il convient de vérifier le permis nécessaire pour la conduite du tracteur-épareuse

-L'offre d'emploi sera publiée, en plus du site de Pôle Emploi, dans la presse locale.

-Au niveau de La Borie de Rouergue, pour des questions d'odeurs, il est demandé de déplacer les conteneurs poubelles de façon à les éloigner des habitations. Il convient de consulter le service de collecte de la communauté de communes, notamment par rapport à l'accessibilité lors du ramassage.

-Au niveau de la route de Laval, les fils téléphoniques au sol demeurent un problème. Il convient de le signaler à Orange.

-Des véhicules abandonnés sur le domaine public sont signalés à Laval (celui-ci doit être évacué prochainement) et à la Borie de Rouergue (l'identification et la localisation du propriétaire demeurent problématiques).

-Monsieur Le Maire présente la demande de Madame MARRONCLE, locataire communale dans le bourg, désirant créer un jardin partagé. Il convient de voir si un terrain communal peut être proposé à cet effet. Ce projet, porté pour l'instant par une seule personne, nécessitera une obligation d'entretien. De la part des participants ? De la commune ? Il sera demandé à Madame MARRONCLE de préciser son projet.

-Point sur la zone de baignade de La Nicouze :

Bien que sur un terrain privé, générant un flux de plus de 50 personnes simultanément, la responsabilité du Maire est engagée. Une rencontre a eu lieu avec le Syndicat du Viaur et Daniel MARTIN, propriétaire de la parcelle.

La mise en place d'un panneau d'information est prochainement prévue.

Le danger qui demeure est celui de la passe à poisson. La discussion est en cours avec sa propriétaire, pour évoquer les différentes alternatives de mise aux normes et réduction du danger.

-Point sur l'entretien de la voirie et espaces publics : Dorian MERCADIER préconise un niveau d'entretien similaire sur tout le territoire de la commune. Il est proposé de responsabiliser les habitants, pour que ceux-ci effectuent un petit entretien à minima devant chez eux.

-Utilisation du matériel : le passage de l'épareuse est à favoriser quand c'est possible ; lors du passage du rotofil, l'utilisation du souffleur est-elle par la suite tout le temps nécessaire ?

-Point sur le Conseil d'Ecole du 16 Juin 2020 :

Un point sur les effectifs à la rentrée sera fait (il a été demandé un demi-poste supplémentaire en appui) .Un changement des livres de lecture est envisagé. L'intervention d'un artisan est toujours en attente par rapport au projet d'installation de volets roulants ou d'autres procédés pour limiter l'entrée de la chaleur dans les classes.

-Point sur le déploiement de la fibre : celui-ci est prévu en 2022 sur la commune.

-Angélique PUECHBERTY, qui est en train d'élaborer un « guide de la commune », va solliciter les entreprises et artisans pour voir s'ils veulent y figurer.